



GMP+ Certification Guide pour les entreprises certifiées Oqualim

GMP+ D 5.1

Version FR: 1 juillet 2017

GMP+ Feed Certification scheme



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
1.1	PRÉSENTATION À DESTINATION DES ENTREPRISES	3
1.2	INTRODUCTION <i>GMP+ FEED SAFETY ASSURANCE</i>	3
1.3	INTRODUCTION DE LA NORME DE CERTIFICATION OQUALIM POUR L'ALIMENTATION ANIMALE	4
2	CERTIFICATION GUIDANCE	6
2.1	INTRODUCTION POUR LES ENTREPRISES	6
2.2	INTRODUCTION POUR LES ORGANISMES DE CERTIFICATION/AUDITEURS	6
2.3	CLAUDE DE NON-RESPONSABILITE	6
3	LIGNES DIRECTRICES POUR LES ENTREPRISES	7
3.1	GÉNÉRAL	7
3.2	CERTIFICATION OQUALIM COMME BASE POUR ACCEDER A UNE CERTIFICATION GMP+ ...	7
3.2.1	<i>Limites Spécifiques de Sécurité Alimentaire</i>	7
3.2.2	<i>Liste Negative</i>	8
3.2.3	<i>Liste de produits FSP</i>	8
3.2.4	<i>Exigences achats</i>	9
3.2.5	<i>Plan de contrôle</i>	10
3.2.6	<i>Declaration positive</i>	11
3.2.7	<i>Procédure EWS</i>	11
3.3	CERTIFICATION GMP+ COMME BASE POUR ACCEDER A UNE CERTIFICATION OQUALIM	12
3.3.1	<i>Maîtrise des transferts inter-lots</i>	12
3.3.2	<i>Traitement thermique</i>	13
3.3.3	<i>Granulation et émiettage</i>	13
4	LIGNES DIRECTRICES POUR LES ORGANISMES DE CERTIFICATION ET AUDITEURS	15

1 Introduction

1.1 Présentation à destination des entreprises

Ce document décrit les exigences spécifiques au schéma de certification de l'alimentation animale RCNA Oqualim auxquelles doivent répondre les entreprises en complément des exigences de certification du schéma GMP+ FSA (GMP+ B1 'Production, Trade and Services' pour les activités : Production d'Aliments Composés et Production de Prémélanges) dans le but d'obtenir un certificat RCNA ('Référentiel de Certification de la Nutrition Animale V2.0').

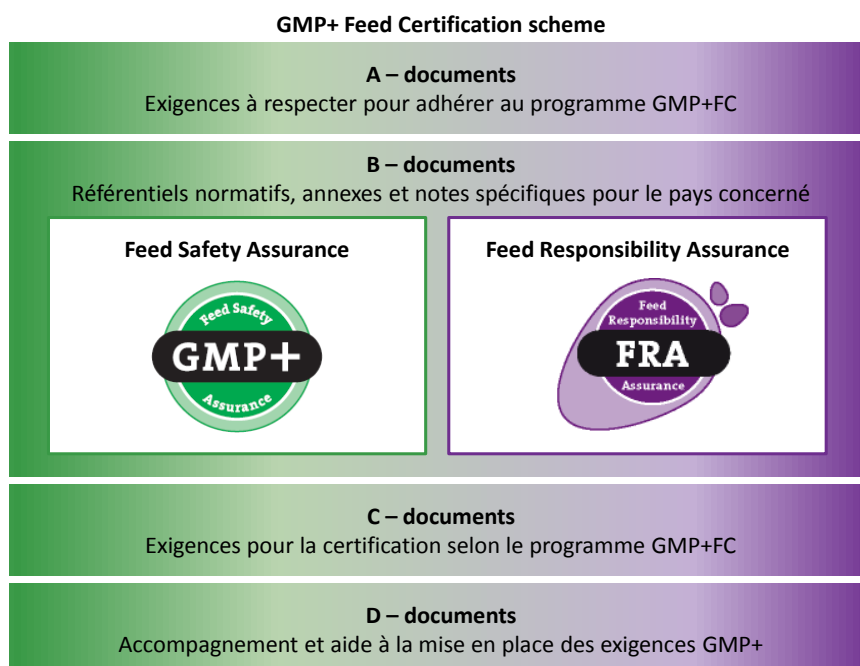
Il décrit également les exigences auxquelles une entreprise certifiée Oqualim doit répondre de façon complémentaire pour obtenir un certificat GMP+ B1 valable.

Parce que de nombreuses exigences sont communes aux deux schémas de certification GMP+ FSA et Oqualim, ce document guide les entreprises vers les exigences qui doivent être couvertes de façon spécifique pour répondre totalement à l'ensemble des exigences de sécurité sanitaire.

1.2 Introduction *GMP+ Feed Safety Assurance*

Le programme de certification *GMP+ Feed Certification scheme* a été développé et mis en place en 1992 par les fabricants néerlandais d'aliments pour animaux, en réponse à un certain nombre de crises sanitaires liées à la contamination de matières premières destinées à l'alimentation animale. Ce programme initialement destiné à l'industrie néerlandaise est devenu un programme international géré par GMP+ International en collaboration avec les différents acteurs de l'industrie au niveau mondial.

Bien que le *GMP+ Feed Certification scheme* soit destiné en priorité à garantir la sécurité alimentaire des aliments pour animaux, un volet responsabilité a été ajouté en 2013. A cette fin, deux modules ont été mis en place : le *GMP+ Feed Safety Assurance* (couvrant les exigences relatives à la sécurité alimentaire des aliments pour animaux) et le *GMP+ Feed Responsibility Assurance* (couvrant les exigences relatives à la production responsable d'aliments pour animaux).



Le GMP+ Feed Safety Assurance est un module complet garantissant la sécurité alimentaire des aliments pour animaux à toutes les étapes de la chaîne de production. La certification selon un programme d'assurance qualité est un pré-requis pour la vente dans un grand nombre de pays, et l'adhésion au module GMP+ FSA permet de faciliter cette démarche. Sur la base d'observations effectuées sur le terrain, de nombreux points ont été intégrés au module GMP+ FSA, comme par exemple : les exigences relatives au feed safety management system, le principe HACCP, la traçabilité, le contrôle qualité, les programmes pré-requis, une approche globale de la chaîne de production dans son ensemble et un système d'alerte précoce : le Early Warning System.

En concertation avec ses partenaires, GMP+ International a défini des exigences claires et transparentes dans le cadre du *GMP+ Feed Certification scheme*. Les organismes de certification sont habilités à délivrer la certification GMP+ en toute indépendance.

1.3 Introduction de la norme de certification Oqualim pour l'alimentation animale

Le programme de certification OQUALIM a été créé et développé en 2008 par l'industrie française.

OQUALIM est une association qui soutient, structure et coordonne les initiatives conjointes au sein du secteur de l'alimentation animale afin de garantir la sécurité des aliments pour animaux.

OQUALIM a matérialisé et rendu visible plus de dix ans de travail au sein de la profession pour contrôler et améliorer continuellement la qualité et la sécurité des aliments pour animaux. Les outils offerts par OQUALIM sont adaptés aux besoins du secteur et des industries qui le composent. Par ailleurs, ils forment une réponse aux attentes de la chaîne alimentaire.

La norme de certification des aliments pour animaux par OQUALIM intègre de multiples composants, comme notamment des exigences pour un système de gestion de la sécurité des aliments pour animaux, l'application des principes HACCP, la traçabilité, des programmes de pré-requis, le contrôle des processus ayant un impact sur la sécurité des aliments pour animaux, les spécificités et les détails techniques du savoir-faire des producteurs d'aliments pour animaux, le respect des attentes des clients ainsi qu'un plan de surveillance mutualisé pour assurer le suivi sanitaire des denrées alimentaires et des produits finis.

Les organismes de certification sont capables d'appliquer la certification OQUALIM de manière indépendante. Les règles de certification sont clairement établies.

Pour de plus amples informations sur OQUALIM et sur la norme de certification des aliments pour animaux par OQUALIM, rendez-vous sur le site web suivant : <http://www.oqualim.fr/>

2 Certification Guidance

2.1 Introduction pour les entreprises

Ce document décrit quelles sont les exigences du *GMP+ Feed Certification scheme* qui doivent être mises en œuvre en plus de la norme Oqualim (*Norme de certification pour l'alimentation animale V2.0'*) pour pouvoir obtenir une certification GMP+ FSA complète (GMP+ B1 '*Production, Négoce et Services*' pour les champs d'application : *Production des aliments composés et Production de prémélanges*).

Il décrit également les exigences auxquelles une entreprise certifiée GMP+ doit répondre de façon complémentaire pour obtenir un certificat Oqualim valable.

Parce que de nombreuses exigences sont communes aux deux schémas de certification GMP+ FSA et Oqualim, ce document guide les entreprises vers les exigences qui doivent être couvertes de façon spécifique pour répondre totalement à l'ensemble des exigences de sécurité alimentaire.

2.2 Introduction pour les organismes de certification/auditeurs

Dans ce document, les organismes de certification/auditeurs peuvent également trouver des conseils quant à la manière de réaliser un audit et une procédure de certification combinés. Comme condition de base, l'auditeur et la procédure de certification doivent être conformes aux conditions des deux programmes. Ce document guide fournit des informations plus détaillées.

2.3 Clause de non-responsabilité

Ce document ne remplace pas les documents pertinents au sein des deux programmes, mais il est un outil qui permet d'identifier les exigences pertinentes supplémentaires dans l'un des programmes afin d'obtenir la certification pour l'autre programme, et vice versa.

L'entreprise individuelle et l'organisme de certification ont la responsabilité de veiller à ce que toutes les exigences pertinentes des deux programmes soient respectées. GMP+ International et Oqualim ne peuvent en aucune manière être tenues responsables de l'utilisation des informations fournies dans ce document.

3 Lignes directrices pour les entreprises

3.1 Général

Une entreprise souhaitant être certifiée selon les deux schémas de certification doit démontrer sa capacité à répondre aux exigences inhérentes à chaque schéma de certification : Oqualim et GMP+ FSA.

L'entreprise doit être en capacité à démontrer sa conformité au regard des demandes de chaque standard. En ce qui concerne les exigences, il existe des différences entre les deux schémas de certification.



Ce chapitre-ci souligne les différences significatives.

3.2 Certification Oqualim comme base pour accéder à une certification GMP+

Ce chapitre décrit les exigences additionnelles de GMP+ auxquelles une entreprise certifiée Oqualim doit répondre pour obtenir une certification GMP+.

3.2.1 Limites Spécifiques de Sécurité Alimentaire

Limites Spécifiques de Sécurité Alimentaire sont utilisées dans l'étude HACCP et définissent si un produit est utilisable en alimentation animale.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale requiert le respect des valeurs réglementaires en vigueur. Toutes les valeurs définies par la réglementation européenne s'appliquent.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 requiert également le respect de la réglementation en vigueur. Toutes les limites de sécurité sanitaire pour les aliments pour animaux sont incluses dans le GMP+ BA1 <i>Specific feed safety limits</i>.</p> <p>Des limites propres au GMP+ sont également incluses. Ces limites de sécurité sanitaire ne proviennent pas de la législation mais sont en accord avec le marché. Ces limites de sécurité sanitaire sont identifiées par la référence GMP+ dans la colonne source du document GMP+ BA1.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ :</p> <p>Une entreprise recherchant la certification GMP+ doit répondre aux Limites spécifiques de sécurité alimentaire du GMP+ BA1. Comme les entreprises certifiées Oqualim ont déjà démontré leur conformation à la réglementation européenne, la plupart des limites sont déjà mises en œuvre. Seules les limites spécifiques de sécurité alimentaire des aliments GMP+ sont à contrôler en plus.</p> <p>Les limites spécifiques GMP+ additionnelles sont les suivantes :</p> <p>1. Limites spécifiques GMP+ pour mélanges humides.</p> <p>Le GMP+ BA1 <i>Specific feed safety limits</i> contient des limites spécifiques à GMP+ pour Chlorure, Potassium, Sodium, Sulfate, Plastique and Polyethylene dans les mélanges humides.</p> <p>Les mélanges humides sont des aliments pour animaux à plus de 20% d'humidité, produits industriellement, nécessitant une conservation pour protéger l'aliment de la croissance des moisissures et des bactéries et livrés directement en élevage.</p>	



Si le participant GMP+ ne produit pas de mélanges humides, ces limites spécifiques de sécurité sanitaire ne s'appliquent pas.

2. Limites spécifiques GMP+ pour Salmonelles et Mycotoxines

Le GMP+ BA1 Specific feed safety limits contient des limites spécifiques pour Salmonelles, Deoxynivalenol, Ochratoxine A, Zearalenone, Fumonisines B1 + B2, somme des T-2 et HT-2 toxines.


3.2.2 Liste Negative


La liste négative réfère à une liste de produits dont l'usage n'est pas autorisé en alimentation animale.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale requiert de se conformer à la réglementation en vigueur. La réglementation européenne sur les produits non autorisés en alimentation animale s'applique.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 standard requiert également le respect de la réglementation en vigueur. Tous les produits qui ne sont pas autorisés selon la réglementation européenne sont inclus dans le GMP+ BA3 Negative list. Des produits complémentaires sont inscrits sur la liste négative. Ils ne sont pas issus de la réglementation, mais sont en accord avec le marché.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ : Une entreprise recherchant la certification GMP+ doit respecter le GMP+ BA3 <i>Negative list</i>. Comme les entreprises certifiées Oqualim sont en accord avec la liste interdite selon la réglementation européenne, la plupart des exigences sont déjà respectées. Seuls les produits interdits par GMP+ s'appliquent en plus. Les exigences additionnelles sont incluses dans les paragraphes 4.2 and 4.3 de la GMP+ BA3 <i>Negative list</i>.</p>	

3.2.3 Liste de produits FSP

La liste de produits FSP est utilisée dans la certification GMP+ FSA certification comme une 'liste positive de matières premières'. Seules les matières premières incluses dans cette liste peuvent être produites, vendues ou utilisées dans la chaîne d'alimentation animale GMP+.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale requiert de se conformer à la réglementation. Cela signifie que toutes les matières premières doivent être autorisées selon la loi.</p>
---	--

	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Trade and Services</i> nécessite, en plus de la réglementation, l'inscription d'une évaluation générique des risques de toute matière première utilisée dans la liste des produits <i>Feed Support Products</i> (FSP). Cette évaluation générique des risques est, avant l'inscription dans la liste des produits FSP, évaluée par une équipe d'experts et approuvée une fois considérée comme sûre pour être utilisée dans les aliments pour animaux. La liste de produits FSP est dans les cas plus détaillée que la législation.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ : Les entreprises certifiées Oqualim recherchant la certification GMP+ doivent répondre à l'exigence suivante : toute matière première achetée ou reçue, doit avoir fait l'objet d'une évaluation générique et être dans la liste de produits FSP. Quand le produit est manquant dans la liste de produits FSP, l'inscription peut être demandée via le site internet de GMP+ International.</p> <p><i>Comme il y a de nombreuses matières premières déjà inscrites dans le liste produits FSP, la plupart des matières premières utilisées par des entreprises certifiées Oqualim sont probablement déjà incluses.</i></p>	

3.2.4 Exigences achats

Les deux schémas de certification incluent des exigences sur les achats pour assurer une sélection adaptée des fournisseurs de produits et de service.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale demande de prendre en compte les dangers physiques, chimiques et biologiques pour formaliser les exigences de sécurité sanitaire et qualitatives auprès des fournisseurs.</p> <p>Les exigences relatives à la sélection, au suivi et à l'évaluation des fournisseurs sont décrites à l'Annexe 1. Elles peuvent être couvertes par la certification des fournisseurs pour certains produits et services. Un calendrier est mis en place pour augmenter le pourcentage de fournisseurs certifiés au cours des années par l'entreprise certifiée Oqualim. Cette annexe est en cours de construction et ne s'appliquera pleinement qu'une fois finalisée. Pour l'instant, Oqualim accepte les options d'achat dans le cadre du système de certification GMP+.</p>
	<p>Le schéma de certification GMP+ a une forte approche de chaîne et nécessite une certification GMP+ (ou équivalent) des fournisseurs de produits ou de biens dont le champ est inclus dans le schéma de certification GMP+. Dans certains cas des protocoles <i>gatekeeper</i> sont autorisés. Ces exigences sont décrites dans le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Négoce et Services</i> en lien avec le GMP+ BA10 <i>Exigences Minimales d'Achat</i>.</p>

Exigences additionnelles GMP+ :



Les entreprises certifiées Oqualim recherchant la certification GMP+ doivent répondre aux exigences achats selon le GMP+ BA10 *Exigences Minimales d'Achat* pour l'achat de :

- matières premières pour l'alimentation animale,
- additifs pour l'alimentation animale,
- stockage,
- laboratoires.

Le GMP+ BA10 peut être utilisé pour l'achat d'aliments composés, de prémélanges et transports également. Les exigences d'achats d'Oqualim pour ces produits et services sont considérées comme équivalentes aux exigences d'achat de GMP+.

3.2.5 Plan de contrôle

Le plan de contrôle fait partie de l'HACCP et il est important de vérifier si les modalités de contrôles sont suffisantes et effectives pour assurer la sécurité sanitaire.

	<p>Le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale Oqualim requiert d'avoir un plan de contrôle basé sur l'HACCP et Oqualim propose un programme de plans d'autocontrôles mutualisés.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Négoce et Services</i> requiert également d'avoir un plan de contrôle basé sur l'HACCP, et a défini un plan de contrôle minimum sur des substances indésirables spécifiques dans les aliments composés.</p>

Exigences additionnelles GMP+ :



Les entreprises certifiées Oqualim recherchant la certification GMP+ doivent répondre aux exigences de contrôle définies dans le GMP+ BA4 *Exigences minimales pour les échantillonnages et les analyses*.

Une attention spéciale doit être portée au plan de contrôle sur :



- Salmonelles (Protocoles P1 & P2, chapitre 3 du GMP+ BA4)
- Protéines Animales (Protocole P7, chapitre 4 du GMP+ BA4)

Chacun est un protocole spécifique de contrôle des aliments composés avec des exigences minimum de contrôle. Les détails sont disponibles dans les protocoles correspondants.

3.2.6 Declaration positive

	<p>Le référentiel de Certification de Nutrition Animale ne requiert pas d'étiquetage spécifique, en dehors de ce qui est requis par la réglementation. Tout aliment ou prémélange produit dans une usine certifiée OQUALIM doit répondre aux exigences Oqualim, sans exclusion possible. Les entreprises sont autorisées à utiliser le logo Oqualim pour montrer que l'aliment ou le prémélange produit dans une usine satisfaisant aux exigences de certification.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Négoce et Services</i> standard requiert également le respect des exigences légales, mais exige une déclaration positive sur les produits et services GMP+. Cela doit confirmer au client que le produit (ou le service) est couvert par la certification GMP+.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ : Les entreprises certifiées Oqualim recherchant la certification GMP+ doivent répondre avec l'exigence d'étiquetage telle que décrite dans le GMP+ BA6 <i>Exigences Minimales d'Étiquetage et de Livraison</i>.</p>	



3.2.7 Procédure EWS

	<p>Le référentiel de Certification de Nutrition Animale demande une copie du signalement aux autorités publiques selon les recommandations du CSNA "Signalement des non-conformités : mode d'emploi ». Le référentiel de Certification de Nutrition Animale est également lié avec les plans d'auto-contrôles mutualisés dans lesquels des non-conformités génèrent une alerte pour les participants.</p>
	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Négoce et Services</i> demande également de reporter à la fois aux autorités nationales et à GMP+ International. GMP+ spécifie quand et comment cela doit être reporté. Une procédure interne est en place pour traiter les signalements et utiliser l'information pour adresser une information anonyme aux autres participants GMP+ par précaution. Les exigences liées à la procédure EWS sont incluses dans le GMP+ BA5 <i>Exigences Minimales EWS</i>.</p>
<p>Exigences additionnelles GMP+ : Les entreprises certifiées par les deux schémas de certification, doivent répondre à chacune des procédures d'EWS, système d'alerte précoce. Cela signifie qu'à la fois les recommandations du CSNA et le GMP+ BA5 <i>Exigences Minimales EWS</i> s'appliquent.</p>	

3.3 Certification GMP+ comme base pour accéder à une certification Oqualim

Ce chapitre décrit les exigences additionnelles de Oqualim auxquelles doit répondre une entreprise certifiée GMP+ en vue d'obtenir une certification Oqualim.

Homogénéisation

	<p>Le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Négoce et Services</i> standard requiert dans le chapitre "6.7.1.3 Mixing" l'assurance par le participant que les matières premières, les additifs et les médicaments soient mélangés uniformément. GMP+ International travaille à préciser les exigences spécifiques à l'homogénéisation (incluant des tests par exemple), mais cela n'est pas inclus actuellement dans le référentiel.</p>
	<p>Oqualim dans le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale requiert une maîtrise de la capacité d'homogénéisation et a défini des valeurs minimales à atteindre ainsi que des fréquences de test.</p>
<p>Exigences additionnelles Oqualim : Les entreprises certifiées GMP+ qui prétendent à la certification OQUALIM doivent répondre aux spécifications de l'annexe 2 – <i>Homogénéisation</i> du RCNA.</p>	

3.3.1 Maîtrise des transferts inter-lots

	<p>Pour le référentiel GMP+ B1 <i>Production, Négoce et Services</i> standard, sur la base d'une analyse de risques, le participant doit mettre en œuvre des procédures pour maîtriser les contaminations croisées afin de répondre aux exigences sanitaires et qualité. La connaissance des transferts inter-lots est nécessaire en tant que Bonnes Pratiques de Fabrication, et pour établir les procédures adaptées de maîtrise de contamination croisée. Les méthodes acceptées de mesure des transferts inter-lots sont décrites dans le GMP+ BA2 <i>Contrôle des résidus</i>.</p>
	<p>Dans le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale, chaque site, en fonction des intrants utilisés, doit gérer certaines incompatibilités lors de successions de fabrications faisant intervenir des catégories d'animaux destinataires sensibles à certains intrants. Lors de l'ordonnancement des fabrications, les incompatibilités définies doivent être prises en compte aux étapes de dosage, de mélange et de conditionnement. L'efficacité du procédé de rinçage ou de nettoyage doit être validée.</p> <p>Des règles techniques pour l'évaluation du niveau de transferts inter-lots entre aliments, proposées par TECALIMAN s'appliquent aux aliments composés, aux prémélanges d'additifs et aux aliments minéraux.</p>



Exigences additionnelles Oqualim :

Les entreprises certifiées GMP+ qui prétendent à la certification OQUALIM doivent répondre aux spécifications de l'annexe 3 – *Transferts Inter-lots*.

3.3.2 Traitement thermique

	<p>Pour le référentiel GMP+ B1 Production, Trade and Services, si un participant produit des aliments pour volailles, dans lequel sont utilisées des matières premières critiques au regard du risque salmonelle, une étape de destruction des Salmonelles doit être appliquée. Les résultats doivent être validés en répondant aux exigences d'échantillonnage et d'analyses.</p>
	<p>Dans le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale, une qualification du process est nécessaire pour justifier de la maîtrise du risque salmonelle. D'après l'Arrêté Ministériel du 23 avril 2007 concernant la fabrication d'aliments composés destinés aux troupeaux de plus de 250 volailles de reproduction de l'espèce Gallus gallus ou de l'espèce Meleagris gallopavo, il est attendu une réduction d'un facteur de 3 log de la population d'entérobactéries et une limite de 1000 ufc/g d'entérobactéries sur un échantillon homogène de 100g d'aliment fini.</p>
<p>Exigences additionnelles Oqualim : GMP + B1 exige le respect de la législation applicable, les spécificités de la législation française ne sont toutefois pas intégrées dans les exigences GMP +. Cette spécificité étant intégrée dans le référentiel RCNA Oqualim, les entreprises certifiées GMP+ qui prétendent à la certification OQUALIM, devront être conformes aux exigences du paragraphe 5.7 du RCNA.</p>	

3.3.3 Granulation et émiettage

	<p>Dans le référentiel GMP+ B1 Production, Trade and Services standard, chapitre 6.7.1.4 pour la granulation, les conditions doivent être adaptées à la stabilité des additifs et des substances médicamenteuses lors du process conformément aux prescriptions des fournisseurs.</p>
	<p>Dans le Référentiel de Certification de la Nutrition Animale, au-delà des exigences de sécurité sanitaire, il y a des exigences qualité notamment de respect des spécifications clients. Pour la granulation, une exigence qualité est la réalisation de tests de durabilité. La performance des tests de durabilité est validée en audit. En cas d'émiettage, la conformité de la taille des particules de l'aliment par rapport aux spécifications définies est validée en audit.</p>

Exigences additionnelles Oqualim :

La certification GMP + FSA se concentre sur des exigences de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Les exigences d'Oqualim pour la granulation et l'émiettement au-delà des exigences de sécurité sanitaire couvrent également des exigences qualité. Ce sont donc des exigences supplémentaires pour les entreprises certifiées GMP + qui souhaitent être certifiées Oqualim. Ces exigences complémentaires pour les étapes de granulation et d'émiettement se trouvent au paragraphe 5.8 et 5.10 du référentiel RCNA.

4 Lignes directrices pour les Organismes de Certification et auditeurs

4.1 Général

Un organisme de certification souhaitant certifier une entreprise en accord avec les deux schémas de certification devra clairement répondre aux exigences décrites à la fois dans les schémas de certification Oqualim et GMP+ Feed Certification scheme.

Au regard des exigences de certification, il y a quelques différences entre les deux schémas. Ces différences sont:

- Rotation of auditors,
- Revue des rapports d'audits,
- Critères d'évaluations et classification des non-conformités.

Avant de délivrer un certificat Oqualim et/ou GMP+, l'organisme de certification doit être capable de démontrer que les exigences de certification de chaque schéma sont respectées. Quand les exigences sont similaires, elles sont combinées.

La possibilité de réaliser un audit combiné Oqualim/GMP+ sera sécurisée dans la nouvelle version du GMP+ C6/GMP+ C12. L'objectif de finalisation est le second trimestre 2017.

Durées d'audit :

- La durée d'audit minimale requise est de 4 heures sur le site, en plus de la durée d'audit de la certification des aliments pour animaux initiale (Oqualim ou GMP+), à l'exception du temps de préparation, de rapport, de révision, etc. Ceci s'applique à la fois lorsque les exigences supplémentaires d'Oqualim et/ou celles de GMP+ sont contrôlées.

Rapport d'audit :

- Le rapport d'audit doit être conforme aux exigences applicables du programme Oqualim et du programme GMP+ FC. L'organisme de certification est autorisé à partager des informations à propos de l'audit (rapport, planning, etc.) après avoir reçu l'approbation écrite du participant certifié (GMP+ et/ou Oqualim).

Certificats :

- Après une évaluation positive, l'organisme de certification accepté par GMP+ délivre un certificat GMP+. Il est possible d'uniformiser les dates de fin de validité des certificats Oqualim et GMP+ en une seule et même date de fin. La période de validité maximale ne peut jamais dépasser les exigences applicables du programme Oqualim et du programme GMP+ FC.

GMP+ International

Braillelaan 9

2289 CL Rijswijk

The Netherlands

t. +31 (0)70 – 307 41 20 (Office)

+31 (0)70 – 307 41 44 (Help Desk)

e. info@gmplus.orgClause de non-responsabilité:

Cette publication vise à informer les parties concernées des normes GMP+. La publication sera régulièrement mise à jour. GMP+ International B.V. n'est pas responsable des éventuelles inexactitudes que pourrait contenir cette publication.

© GMP+ International B.V.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce document peuvent être consultées sur un ordinateur, téléchargées et imprimées à condition d'être utilisées à des fins personnelles et non commerciales. Toute utilisation hors de ce cadre doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part de GMP+ International B.V.